

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2021

RÉNOVANT GOUVERNANCE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
EN GUADELOUPE - (N° 3669)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL24

présenté par
Mme Benin, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« leur exercice »

les mots :

« l'exercice de ces missions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.